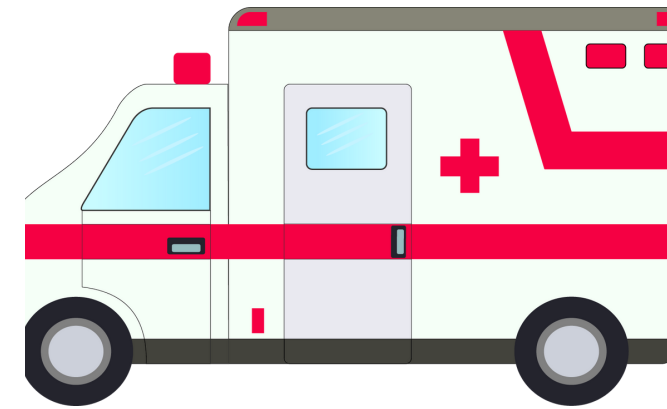


Je suis témoin ou je suis moi-même dans une situation d'**urgence vitale** ?

Quand ?
7 jours sur 7
24 heures sur 24



J'appelle le

15

sans attendre.



Je ne me rends pas directement aux urgences.

Je suis en présence d'une personne :

- inconsciente,
- ayant des difficultés pour respirer,
- ne respirant plus,
- qui saigne beaucoup,
- brûlée,
- qui se plaint d'une douleur dans la poitrine,
- qui se plaint de maux de tête intenses et inhabituels,
- qui a des difficultés brutales à bouger un bras, une jambe, à parler, ou une déviation du visage

(Liste non exhaustive)





J'ai besoin d'une consultation médicale ?

Quand ?

Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures
et le samedi matin de 8 heures à midi.



J'appelle mon

MÉDECIN TRAITANT

qui me proposera un rendez-vous dans un délai
qu'il jugera approprié.

Exemples de motifs de consultation chez mon médecin:

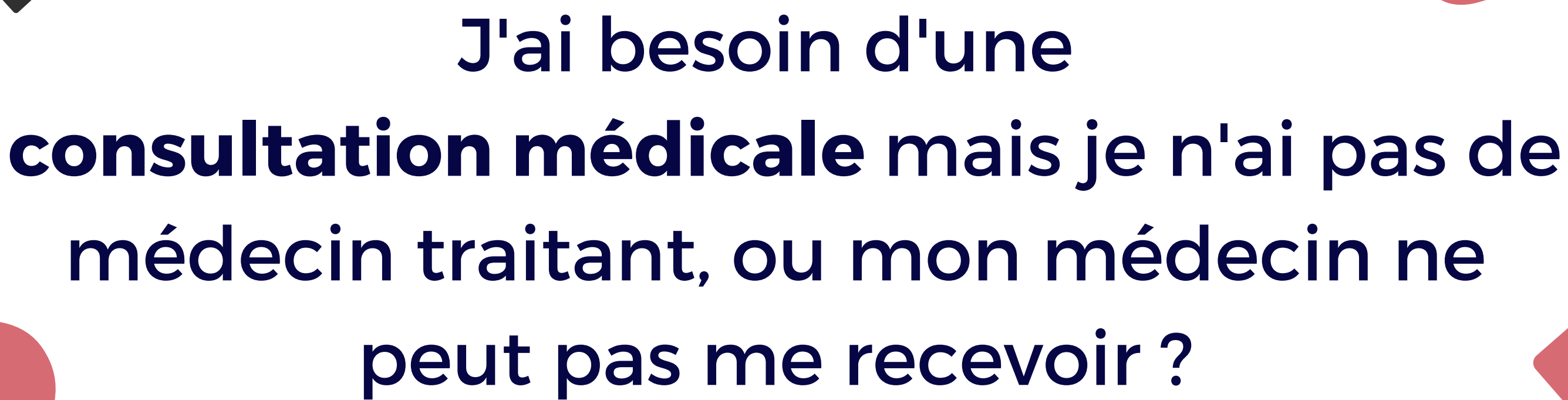
- Suivi de pathologies chroniques (hypertension, diabète...),
- suivi des enfants,
- douleurs,
- fièvre,
- dépression,
- dépistages,
- contraception...

(Liste non exhaustive)



La **nuit** de 20 heures à 8 heures, les **week-ends** du samedi midi au lundi 8 heures, les **jours fériés**:

Si mon problème ne me semble pas pouvoir attendre le lendemain, ou si je ne sais pas quoi faire : **JE FAIS LE 15.**



J'ai besoin d'une consultation médicale mais je n'ai pas de médecin traitant, ou mon médecin ne peut pas me recevoir ?

Quand ?

Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures
et le samedi matin de 8 heures à midi.



05 55 11 32 32

**Les médecins de la CPTS Monts et Barrages
s'organisent pour vous proposer un
rendez-vous dans un délai de 48 heures.**

Qui peut bénéficier de ces consultations ?

Toute personne habitant dans une des 34 communes
de la CPTS Monts et Barrages*



*Saint Léonard de Noblat, Champnétry, Le Chatenet en Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Moissanes, Royères de Vassivière, Saint Denis des murs, Sauviat sur Vige, Saint Julien le petit, Cheissoux, Peyrat le Château, Augne, Beaumont du Lac, Saint Amand le Petit, Saint Anne Saint Priest, Rempnat, Bujaleuf, Nedde, Eymoutiers, Saint Hilaire Bonneval, Roziers Saint Georges, Neuvic Entier, Masléon, Saint Gilles les Fôrets, Doms, Sussac, Eyjeaux, Saint Paul, Saint Bonnet Briance, Châteauneuf la forêt, Surdoux, Linards, Saint Méard, La Croisille sur Briance.



La nuit de 20 heures à 8 heures, les week-ends du samedi
midi au lundi 8 heures, les jours fériés:
Si mon problème ne me semble pas pouvoir attendre le
lendemain, ou si je ne sais pas quoi faire : **JE FAIS LE 15.**